

2025ARR147

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement  
Rue des Pyrénées

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;  
VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;  
VU La demande du 20/11/2025 de l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS, 15 rue de la Gare 65380 OSSUN représentée par M. Régis BOURDAA.  
CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux de réfection de béton désactivé sur trottoir au niveau du 15 bis rue des Pyrénées, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Du 24/11/2025 au 05/12/2025 inclus, le stationnement sera interdit au niveau de la zone des travaux.  
La circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie et sera alternée par panneaux réglementaire rue des Pyrénées au niveau de la zone du chantier pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise  
L'entreprise est autorisée à stationner les véhicules sur la zone des travaux.  
Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 2 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 3 : ➤ Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,  
Le 21/11/2025

Le Maire,  
Gisèle VINCENT

